

ARRETE n°2013 – 343 du 19 juin 2013

**portant création du Diplôme Inter-universitaire
«prise en charge du transsexualisme»**

CEVU

Le Président de l'Université Paris Diderot - Paris 7,

- VU le Code de l'Education, article L.613.2
- VU l'avis favorable du Conseil des Études et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Diderot – Paris 7 en date du 20 mars 2013
- VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Paris Diderot - Paris 7 en sa séance du 18 juin 2013

ARRETE

Article 1 : Il est créé conjointement par l'université Paris Diderot Paris 7, l'université Lyon 1, l'université Bordeaux 2 et l'université Aix Marseille 2, un diplôme inter-universitaire de 3^{ème} cycle, ouvert en formation continue, intitulé

«prise en charge du transsexualisme»

Le nom du responsable du diplôme figure en *Annexe I*
Les noms des directeurs de l'enseignement figurent en *Annexe I*.

Article 2 : Objectifs de la formation

Donner les connaissances théoriques et cliniques permettant de repérer diagnostiquer et orienter les personnes présentant les troubles de l'identité de genre et connaître leur prise en charge.

Article 3 : Débouchés prévisibles

Les titulaires de ce diplôme pourront se prévaloir simplement d'une formation qui pourra leur permettre de figurer sur la liste de professionnels susceptibles de participer aux réseaux de soins.

Article 4 : Diplômes exigés pour l'inscription

Diplômes d'exercice professionnel : doctorat en médecine, Master 2 de psychologie, sociologie ou anthropologie, diplôme d'état d'infirmière

Article 5 : Publics concernés:

Sont admis à s'inscrire tous professionnels de santé médecins ou non médecins, en situation d'aide thérapeutique, de conseil, disposant déjà d'une formation initiale et souhaitant approfondir leurs connaissances dans le domaine du genre et de ses troubles et variances, pour améliorer leur aptitude à travailler dans leur champ de spécialisation autorisé par leur diplôme délivré en France.

Il est ouvert aux Médecins, aux titulaires d'un Master 2 de psychologie, anthropologie ou sociologie, aux infirmières scolaires ou concernées, aux travailleurs sociaux, aux enseignants, aux juristes.

Les candidatures ne pourront être retenues qu'après envoi d'une lettre de motivation adressée au directeur régional de l'enseignement, qui seul peut délivrer une autorisation d'inscription.

- Article 6 : Capacités d'accueil**
100 personnes pour Paris Diderot-Paris 7
300 personnes pour l'ensemble des établissements
(l'enseignement ne débutera pas à moins de 20 inscrits)
- Article 7 : Durée des études**
L'enseignement se déroule sur une année universitaire.
- Article 8 : Organisation des enseignements**
Le volume horaire global du diplôme est de 100 heures.
Le programme détaillé figure en *annexe II*
La liste des intervenants figure en *annexe III*
- Article 9 : Contrôle des connaissances et modalités de validation de diplôme :**
Le détail figure en *annexe IV*
- Article 10 : Jury de diplôme**
Le jury comporte à parts égales des membres issus des universités cocontractantes. Il est désigné chaque année, par arrêté par le Président de l'Université Paris Diderot Paris 7 en accord avec les Présidents des autres universités. Sa composition est proposée par le responsable du diplôme.
- Article 11 : Droits d'enseignements**
Les droits d'enseignements comprennent en formation continue :
une part administrative dont le montant est fixé conformément à la réglementation ministérielle en vigueur et un tarif formation continue fixé chaque année par arrêté du Président de l'université dans laquelle est inscrit l'étudiant, en accord avec les autres universités
- Article 12 : Délivrance du diplôme**
Le diplôme inter-universitaire «prise en charge du transsexualisme» est délivré au nom et sous le sceau du Président de l'Université auprès de laquelle est inscrit l'étudiant.
- Article 13 : Durée d'application du présent arrêté**
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de l'année universitaire 2013-2014 pour une durée de quatre ans à l'issue de laquelle une évaluation du diplôme devra être présentée.
- Article 14 :** Le Directeur de l'UFR de médecine, la directrice générale des services et l'Agent comptable de l'Université Paris Diderot Paris 7 sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du CEVU


ERIC GUÉRASSIMOFF

Annexe I

à l'arrêté n°2013 – 343 du 19 juin 2013
portant création du Diplôme Inter-universitaire
«prise en charge du transsexualisme»

Responsable du diplôme :

Professeur Marc REVOL (Paris 7)

Direction des enseignements

Vincent CASOLI (Bordeaux)
Christophe LANCON (Aix-Marseille)
Hervé LEJEUNE (responsable universitaire national, Lyon)
Marc REVOL (Paris)

Conseil de Pédagogie

Frédérique ALBAREL
Sophie BOULON
Catherine BREMONT-WEILL
Vincent CASOLI
Bernard CORDIER
Audrey GORIN-LAZARD
Pierre LAMOTHE
Hervé LEJEUNE
Nicolas MOREL-JOURNEL
Anne-Sophie PERCHENET
Marc REVOL
Patrick ROGER.

Annexe II

à l'arrêté n°2013 – 343 du 19 juin 2013
portant création du Diplôme Inter-universitaire
«prise en charge du transsexualisme»

Programme des Enseignements

Evolution historique du transsexualisme dans le monde et France

L'identité de genre et ses troubles

- La construction de l'identité bio psycho sociale
- Sexuation du cerveau embryogénèse des organes génitaux
- Aspects nosologiques et évolutifs

(introduction aux DSD), théories actuelles

- Différentes théories étiologiques
- Orientation sexuelle et Identité sexuelle

Aspects épidémiologiques

Aspects scientifiques : état de la recherche sur le cerveau masculin et le cerveau féminin

Aspects anthropologiques et culturels

Contexte socio politique actuel

Aspects cliniques : Les troubles d'identité sexuelle chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte

Définitions, les classifications, les caractéristiques cliniques et variations

- Evaluation, les équipes multidisciplinaires ; rôles de chaque membre
- Les différentes phases de l'évaluation et les moyens mis en œuvre
 - Période avant éligibilité : diagnostics différentiels, facteurs de risques, anamnèse, tests psychologiques, bilan médical
 - Analyse des Conditions d'éligibilité, Real life test, facteurs prédictifs positifs et négatifs, facteurs de risques médicaux, évaluation pronostique et diagnostiques
 - RCP : les certificats à faire et prévoir
 - Phase de mise sous hormones
 - RCP : les certificats à faire
 - Phase chirurgicale : Intervention H/F
 - Phase chirurgicale : Intervention F/H
 - Vécu psychique postopératoire
 - Dermatologie / orthophonie/ Procédés complémentaires
 - Transsexualisme et VIH
 - Complications des injections de silicone liquide
 - Le suivi post chirurgical et à long terme (Endocrino, Psy)
 - Aspects infirmiers et paramédicaux (en chirurgie, endocrinologie et psychiatrie)
 - Réactions des soignants face à la question du transsexualisme

Devenir des transsexuels opérés

- qualité de vie, regrets , insertion socioprofessionnelle
- PMA, parentalité

Effets du traitement hormonal

- Aspects morphologique, cognitif émotionnel et sexuel
- Les contre indications effets primaires et secondaires
- Les mésusages

Le droit : l'état civil et ses changements en France et en Europe

Les associations et leur action

Les aspects éthiques, les droits de l'homme

Situation actuelle

- Les recommandations de la WPATH
- Le rapport de la HAS
- Le rapport de l'IGAS
- L'Assurance Maladie
- La SoFECT

Analyse de cas cliniques

Annexe III

à l'arrêté n°2013 – 343 du 19 juin 2013
portant création du Diplôme Inter-universitaire
«prise en charge du transsexualisme»

Listes des intervenants

Pour PARIS

- Jean-Philippe BINDER
- Magali BODON-BRUZEL
- **Catherine BREMONT-WEILL**
- Colette CHILAND
- **Bernard CORDIER**
- Sandrine COUSSINOX
- François DESGRANDCHAMPS
- Jean-Brice DURON
- Thierry GALARDA
- Bérénice GARDEL
- Jennifer HUET
- Léa KARPEL
- Sébastien MACHEFAUX
- Eirini RARI
- Jonathan RAUSKY
- **Marc REVOL**
- Marc SERRA

Pour LYON

- **Pierre LAMOTHE**
- **Hervé LEJEUNE**
- Charlotte LERICHE
- Bruno MAZENOD
- **Nicolas MOREL-JOURNEL**
- Patrice SCHOENDORF

Pour AIX-MARSEILLE

- **Frédérique ALBAREL**
- Mireille BONIERBALE
- Vanina CIANFARANI
- Antoine GIOVANNI
- **Audrey GORIN-LAZARD**
- Alexandre LAZARD
- Noëlle MAGAUD-VOULAND
- Aurélie MAQUIGNEAU
- **Anne Sophie PERCHENET**

Pour BORDEAUX SEGALEN

- **Sophie BOULON**
- Marc BOURGEOIS
- **Vincent CASOLI**
- Nadine GRAFEILLE
- **Patrick ROGER**
- Philippe ROGER
- Romain WEIGERT

Annexe IV

à l'arrêté n°2013 – 343 du 19 juin 2013
portant création du Diplôme Inter-universitaire
«prise en charge du transsexualisme»

Modalités de contrôle des connaissances

1) Contrôle continu sur les modules de formation

Oui Oui mais non noté Non

Si Oui part dans la note finale en (%)

2) Contrôle terminal sur les modules de formation

Oui Oui mais non noté Non

Si Oui part dans la note finale en (%)

Détail des épreuves composant le contrôle terminal

Nombre de session 1 2

Nombre d'épreuves 1 2 3 4

Nature et part dans la note de contrôle terminal

Epreuve 1 écrit oral Part (en%)

Epreuve 2 écrit oral Part (en%)

Epreuve 3 écrit oral Part (en%)

Epreuve 4 écrit oral Part (en%)

3) Mémoire

Oui Oui mais non noté Non

Si Oui part dans la note finale en (%)

4) Stage

Oui Oui mais non noté Non

Si Oui part dans la note finale en (%)

5) Assiduité

Oui Oui mais non noté Non

Si Oui part dans la note finale en (%)

Modalités de validation du diplôme

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit :

Avoir satisfait aux conditions d'assiduité

Oui Non

Avoir soutenu un mémoire

Oui Non

Avoir validé son stage

Oui Non

Avoir obtenu une note finale au moins égale à 10/20

1) Avec une compensation appliquée à l'ensemble des éléments, sans note plancher

2) Avec une compensation appliquée à l'ensemble des éléments, avec note plancher

Note plancher pour le contrôle continu Oui Non valeur

Note plancher pour l'écrit du contrôle terminal Oui Non valeur

Note plancher pour l'oral du contrôle terminal Oui Non valeur

Note plancher pour le mémoire Oui Non valeur

Note plancher pour le stage Oui Non valeur

Note plancher pour l'assiduité Oui Non valeur

3) sans compensation (Le candidat doit avoir la moyenne à toutes les épreuves)

4) sans compensation, avec note plancher (strictement supérieure à la moyenne)

Note plancher pour le contrôle continu Oui Non valeur

Note plancher pour l'écrit du contrôle terminal Oui Non valeur

Note plancher pour l'oral du contrôle terminal Oui Non valeur

Note plancher pour le mémoire Oui Non valeur

Note plancher pour le stage Oui Non valeur

Note plancher pour l'assiduité Oui Non valeur